



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-QUE-013

Déposé le : 01.10.13

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Soins dentaires des petits Vaudois, où en est-on ?

Texte déposé

Le 28 avril 2009, je me permettais d'interpeller le Conseil d'Etat en lui demandant un état des lieux dans le canton sur la prise en charge des soins dentaires scolaires.

Puis lors de la réponse à ma simple question du 05.10.11, le Conseil d'Etat me disait que le groupe de travail reprendrait ses travaux à partir de l'automne 2011 en poursuivant l'objectif d'élaborer des scénarios dans le courant 2012.

Nous sommes le 01 octobre 2013 ! Où en sommes-nous ?

Aussi, je me permets de demander aujourd'hui, après plus de 3 ans après le dépôt de mon interpellation, où en sont les travaux qui permettraient une approche assurantielle qui offrirait à l'ensemble des élèves de ce canton une prévention et des soins réalistes et équitables ?

Commentaire(s)

Concerne interpellation du 28.04.2009 09_INT_232 et réponse à la simple question du 05 octobre 2011- 11_QUE_024

Nom et prénom de l'auteur :

Véronique Hurni, 01.10.2013

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :